**Zeitschrift:** Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie

**Band:** - (2012)

Heft: 1

**Artikel:** AEnEC : le nec plus ultra!

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-641815

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Efficacité énergétique, protection du climat et rentabilité: l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) aide les entreprises des branches les plus diverses à atteindre les objectifs fixés par la politique et la société pour la protection du climat, sans pour autant négliger des facteurs comme la rentabilité et la compétitivité.

«AEnEC: le nec plus ultra!», a déclaré Pascal Gentinetta, président de l'AEnEC et directeur de l'organisation faîtière economiesuisse lors du Forum anniversaire de l'AEnEC en novembre 2011. Grâce à l'engagement de plus de 2200 entreprises, l'Agence de l'énergie pour l'économie a effectivement rempli, voire dépassé, les attentes de la Confédération en termes de protection du climat et de performance énergétique: en économisant 5,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> au cours des dix dernières années, les entreprises engagées aux côtés de l'AEnEC ont réduit considérablement leurs émissions. Dans le même temps, grâce aux mesures d'efficacité énergétique, les entreprises ont économisé 5600 gigawattheures d'électricité et de chaleur par année, ce qui correspond à la consommation énergétique d'environ 500000 ménages suisses.

# Conventions d'objectifs: les clés du succès

Pour atteindre les objectifs en matière de politique énergétique et climatique, la participation de l'économie est d'une importance capitale. En 2001, dans le cadre de la loi sur l'énergie, la Confédération a ainsi chargé les organisations économiques de mettre en œuvre la politique énergétique

### INTERNET

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC): **www.aenec.ch** 

en s'orientant vers la pratique. Depuis sa fondation par les principales associations économiques de Suisse, l'AEnEC mise sur la responsabilité de l'économie: en collaboration avec les entreprises, les modérateurs de l'AEnEC élaborent les conventions d'objectifs d'efficacité énergétique et de réduction de  $\rm CO_2$  qui débouchent sur des mesures économiques concrètes. Les économies d'énergie et les processus d'efficacité énergétique préservent l'environnement tout en réduisant fortement les coûts énergétiques des entreprises.

«Les conventions d'objectifs sont l'élément central de l'AEnEC: grâce à elles, la direction privilégie les mesures d'économie d'énergie», déclare Andreas Scheidegger, responsable du domaine Efficacité énergétique dans l'entreprise auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Depuis 2008, les entreprises qui s'engagent vis-à-vis de la Confédération à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> peuvent être exemptées de la taxe fédérale sur le CO2 dès lors qu'elles atteignent les objectifs convenus. Il s'agit là d'une incitation supplémentaire, notamment pour les branches intensives en consommation d'énergie, à tenir compte de la protection du climat et de la compétitivité dans leurs décisions d'investissements. Aujourd'hui, la moitié environ des 2200 entreprises affiliées à l'AEnEC ont saisi cette opportunité. Les entreprises dépassant les objectifs fixés ont la possibilité de vendre les droits d'émission suisses créés à cet effet à d'autres entreprises ou à la Fondation Centime Climatique.

## Organisation allégée et modérateurs compétents

L'AEnEC convainc par sa structure organisationnelle allégée et souple: sous la direction d'Armin Eberle et de son secrétariat, épaulés par trois chefs de secteur et une cinquantaine de modérateurs chevronnés, l'AEnEC peut être mandatée pour un service de conseil personnalisé ou un processus d'accompagnement individuel, quelles que soient la taille et la branche de l'entreprise. L'AEnEC aide les entreprises à identifier les mesures adéquates d'économie d'énergie, à atteindre leurs objectifs, à respecter les prescriptions cantonales et fédérales, ainsi qu'à utiliser le monitoring. Les membres de l'AEnEC comme Christian Keller, directeur de Keller SA tuileries et briqueteries, sont unanimes: «Economiser l'électricité et l'énergie, ça fait plaisir et ça incite à améliorer ses prestations».

Armin Eberle est persuadé que la seule approche correcte est de combiner la protection du climat, l'efficacité énergétique et la rentabilité: «A l'avenir aussi, l'AEnEC générera une plus-value pour les entreprises: nous menons une politique «no-regret»». Les prix énergétiques vont encore augmenter et l'engagement des entreprises suisses économes en énergie sera toujours plus profitable.

(din)